

## édito ...

**T**andis que le rapport d'activité relate, année après année, l'ensemble des activités de CASAS, trace les axes de travail, donne nombre d'indications statistiques, Voix de Traverses ambitionne de faire vivre le quotidien de l'association.

Ce numéro n'échappe pas à la règle. Blandine s'efforce de débusquer le maquis des délais dans les différentes procédures, Cham rapporte la première expérience de repas participatif. Nos stagiaires vous font découvrir l'ambiance très particulière de la Cour Nationale du droit d'Asile où se jouent des parcours de vie. La place importante prise par les cours de français dans l'offre de CASAS est attestée par ces ateliers d'écriture où s'expriment nostalgies et rencontres, mais aussi humour et clins d'œil. Autant de témoignages de la vie à CASAS !

Mais comment, en ces temps électoraux, ne pas jeter un regard sur l'impact de



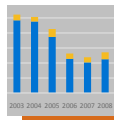
Délai d'attente.

Page 2



En tant que stagiaires de CASAS.

Page 4



État des lieux statistiques sur les réfugiés en 2016.

Page 5



Atelier d'écriture.

Page 9



Une justice en équilibre incertain.

Page 12



Rassemblés pour se rencontrer.

Page 13



Vous pouvez nous aider.

Page 15

ces évènements dans notre domaine d'activité ? Nous avons échappé au pire mais le score élevé des partis d'extrême-droite témoigne du succès des thèmes d'exclusion, de xénophobie et de racisme auprès de nos compatriotes. Le nouveau Président de la République a pris des engagements clairs sur l'accueil des demandeurs d'asile mais c'est la majorité

sortie des législatives qui déterminera la mise en œuvre de ces engagements. A l'heure où j'écris rien n'est assuré et la vigilance demeure.

Puissions-nous dans un cadre consolidé poursuivre notre travail d'accueil des demandeurs d'asile !

Jacques Scheer  
Président

## Délai d'attente...

**L'**une des mesures phares de la réforme du droit d'asile du 29 juillet 2015 était de diminuer les délais de traitement d'une demande d'asile, avec comme but qu'une décision définitive soit prise en moins de neuf mois, voire cinq mois pour les personnes en procédure dite « accélérée »<sup>1</sup>.

La première modification pour atteindre cet objectif était que les demandeurs d'asile s'enregistrent d'abord auprès des Plateformes d'accueil de demandeurs d'asile, qui fixent pour eux un rendez-vous à la Préfecture. C'est au cours de ce premier rendez-vous à la préfecture que les empreintes sont relevées, que la situation du demandeur est analysée par la Préfecture qui détermine en conséquence quelle procédure appliquer à la personne en question (Dublin, procédure accélérée, procédure normale).

1. Il s'agit à très grande majorité de personnes provenant d'un pays que l'OFPRA a inscrit sur une liste de pays considérés comme sûrs, laquelle liste est analysée par de nombreuses associations comme un outil mis en place pour tenter de limiter le nombre de personnes provenant desdits pays.

Certes, cela permet d'éviter complètement le problème des files d'attente devant la Préfecture, où il fallait autrefois passer plusieurs jours avant de pouvoir être enregistré comme demandeurs d'asile. Mais les prises de rendez-vous n'empêchent pas qu'il y ait une attente. Lorsque la personne se présente pour la première fois à la PADA, un rendez-vous lui est fixé pour une quinzaine de jours plus tard, à la suite duquel elle reçoit un rendez-vous à la Préfecture, à nouveau trois semaines plus tard... Bref, il peut se passer jusqu'à un mois et demi entre l'arrivée en France et le premier passage en guichet unique à la Préfecture.

Cela est particulièrement problématique lorsque l'on sait que pendant tout ce temps d'attente, les personnes n'ont pas accès à l'ouverture de leurs droits en tant que demandeurs d'asile : ni prise en charge pour un hébergement, ni versement de l'allocation pour demandeurs d'asile.

Pour les personnes qui lors de ce premier enregistrement en Préfecture ont été placées en procédure Dublin, qui attendent souvent dix-huit mois avant de pouvoir accéder à la demande d'asile en France,

elles doivent aujourd'hui obtenir un rendez-vous à la Préfecture, qu'elles ne peuvent solliciter qu'à l'expiration du délai de dix-huit mois. Ici encore, le délai d'attente est long, bien souvent de plusieurs semaines, atteignant parfois deux voire trois mois... au total, cela signifie qu'il peut se passer deux ans entre l'arrivée en France et la saisine de l'OFPRA !

Une fois l'OFPRA saisi, deux délais de réponse sont prévus par cette administration, selon que la personne est en procédure accélérée (délai prévu d'un mois) ou en procédure normale (délai prévu de six mois). Dans les faits, la réponse tombe bien souvent quatre mois voire plus après l'enregistrement de la demande en procédure accélérée, et reste de neuf mois en moyenne pour les personnes en procédure normale.

La CNDA à l'inverse est vraiment parvenue à réduire ses temps d'instruction de dossiers, se rapprochant des délais prévus par la loi qui sont de cinq semaines en procédure accélérée et cinq mois en procédure normale.

Si un traitement rapide d'un dossier peut sembler un avantage, il ne faut pas oublier certains risques qu'il y a à trop raccourcir les délais. En fait, la réunion des preuves, le temps qu'elles arrivent du pays d'origine et qu'elles soient traduites, la préparation des personnes à leur audience, avec l'avocat et par une prise de recul qui ne se fait que dans le temps... toutes ces étapes sont essentielles pour que les affaires soient correctement jugées, et ce sont des étapes chronophages.

Or, lorsque les personnes sont convoquées devant la CNDA quelques semaines après l'introduction de leurs recours, cela ne leur laisse même pas le temps d'obtenir un rendez-vous avec un médecin qui accepte

de les recevoir pour établir des attestations de sévices, d'obtenir des courriers en provenance de pays plus ou moins lointains, et de traduire lesdits documents... Cela ne leur laisse pas non plus le temps d'assimiler les motifs de rejet de l'OFPRA et de prendre le recul nécessaire pour y répondre devant le juge..

Et, beaucoup plus problématique, cela ne leur laisse pas le temps de prendre contact avec leurs avocats, qui souvent ne contactent leurs clients qu'au jour de l'audience... Alors même que, dans plusieurs cas, les demandeurs d'asile concernés n'ont même pas reçu leur convocation! En effet, la convocation de la Cour est adressée aux personnes parfois moins d'une semaine avant l'audience... et à la Plate-forme de domiciliation postale, le courrier n'est distribué qu'une fois par semaine !

La procédure accélérée à l'étape du recours nous semble dans ces conditions inadéquate au respect des droits de la défense. C'est d'ailleurs ce que nous avons mis en avant dans plusieurs situations où les intéressés avaient reçu tardivement, voire n'avaient pas reçu leur convocation, et nous avons pu obtenir la réouverture des débats, c'est-à-dire la programmation d'une nouvelle audience, évitant ainsi une prise de décision en l'absence du requérant...

Nous avons d'ailleurs plusieurs cas où les personnes ont été convoquées très rapidement dans le cadre de ces procédures accélérées et devant un juge unique, qui a finalement renvoyé l'affaire devant une formation collégiale, au vu de la complexité du dossier et de l'impossibilité pour une personne seule de statuer si rapidement.

Mais que d'efforts, et que de stress,

encore un peu plus, pour les personnes concernées ! Quelle image de la France, pays des Droits de l'homme, est renvoyée à ces presque-primos-arrivants ! Et ce décalage entre l'attente de nombreuses semaines voire années avant de pouvoir saisir l'OFPRA, et la grande rapidité de traitement de la demande d'asile, laisse songeur quant à la volonté politique de respecter ses engagements internationaux...

Et puis, pour ceux dont les demandes d'asile n'auront pu aboutir, les attentes interminables ne s'arrêtent pas là.. Si la réponse de la Cour est positive, il ne faudra, normalement, se rendre qu'une seule fois à la Préfecture pour y retirer un titre de séjour. Mais si la décision est négative, et que les personnes souhaitent

introduire une demande de titre de séjour, alors elles doivent prendre leur mal en patience.. littéralement puisque des dysfonctionnements récents au bureau des étrangers, certes non souhaités par la préfecture elle-même, aboutissent à des attentes pouvant commencer à quatre heures du matin et se terminer sur un échec à midi...

A partir de ce 3 mai 2017, une nouvelle mesure est mise en oeuvre par la Préfecture pour tenter d'endiguer le phénomène : il va falloir pour chaque personne qu'elle ait une adresse mail, ou puisse utiliser celle d'une association, et un accès internet, pour prendre un rendez-vous par mail... pour un mois plus tard, au jour d'aujourd'hui...

Blandine Fabre

# En tant que stagiaires de CASAS...

**L**e 28 avril 2017 nous en tant que stagiaires de CASAS avons eu la chance d'observer des audiences auprès de la Cour Nationale de Droit d'Asile à Paris.

Cela fut une expérience inoubliable. La plupart d'entre nous s'y rendaient pour la première fois. J'ai pu apprendre beaucoup sur le droit d'asile et de manière générale sur le système judiciaire français. Nous avons observé des audiences du matin jusqu'à 17 heure. Il s'agissait d'audiences très variées, car des personnes d'origines diverses étaient convoquées. Il fut également intéressant de saisir le travail des interprètes, en particulier parce que certaines entre nous étaient dans

la mesure de comprendre plusieurs des langues utilisées.

Finalement, il y avait même une famille, que nous accompagnons chez CASAS et moi particulièrement en tant qu'interprète de serbo-croate. J'ai déjà parlé par téléphone avec leur avocat, et j'ai eu l'occasion de vraiment faire sa connaissance à Paris et de servir d'interprète entre lui et la famille. Cela fut un moment très émotionnel pour nous tous, car l'histoire de la famille nous a tous touchée. Ainsi cette journée nous a apporté non seulement des connaissances juridiques, mais nous a également enrichis sur le plan personnel. Nous en remercions CASAS beaucoup !

Nadine

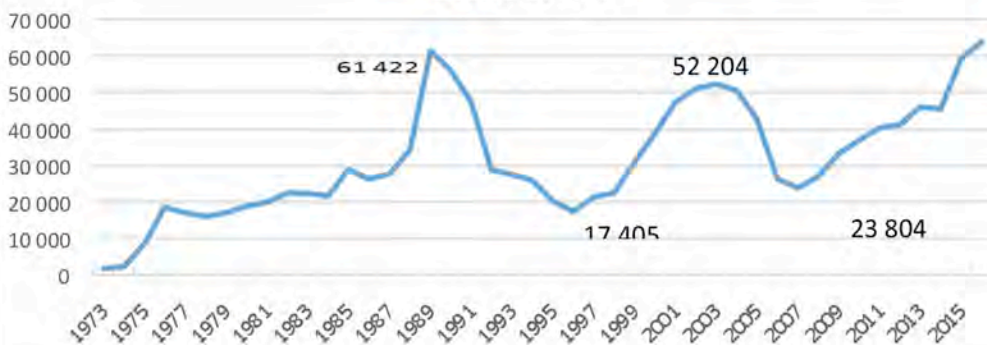
# État des lieux statistique sur les réfugiés en 2016...

Le nombre de premières demandes d'asile déposées en France connaît des oscillations importantes ; elles sont imputables à la politique de l'asile adoptée en France plus qu'à l'état du monde. En 2016, les premières demandes se sont chiffrées à 63 935, un petit peu plus qu'en 1989.

## Evolution des premières demandes

(hors mineurs accompagnants)

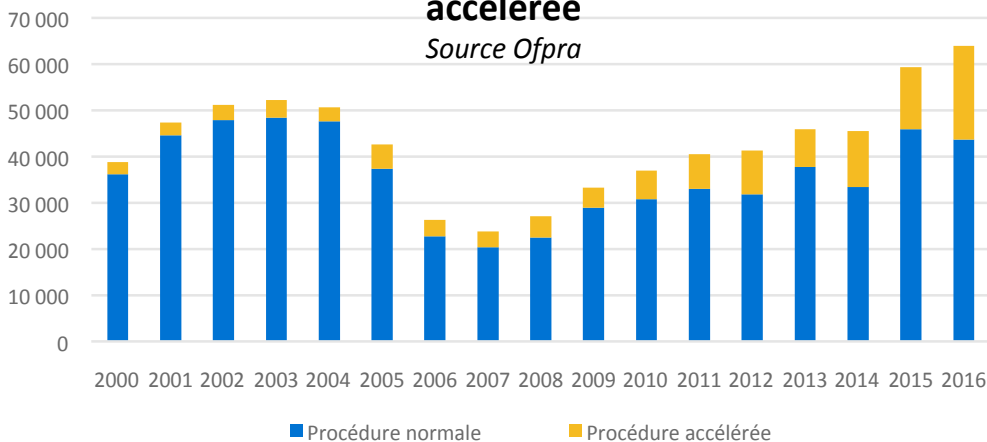
Source OFPRA



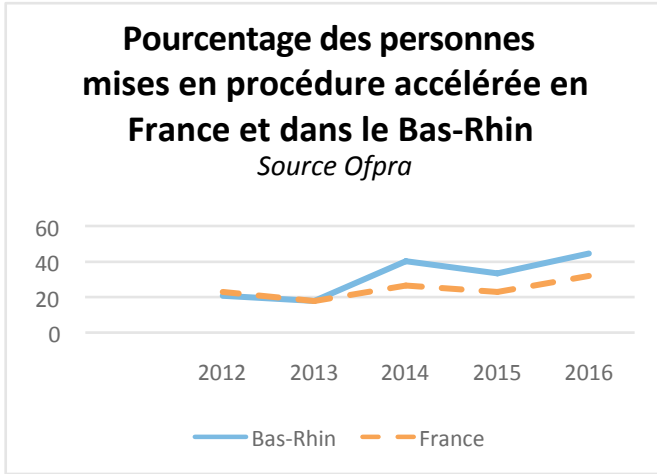
De plus en plus de premières demandes sont mises en procédure accélérée ; la proportion atteint 31,8 % en 2016.

## Premières demandes, en procédures normale et accélérée

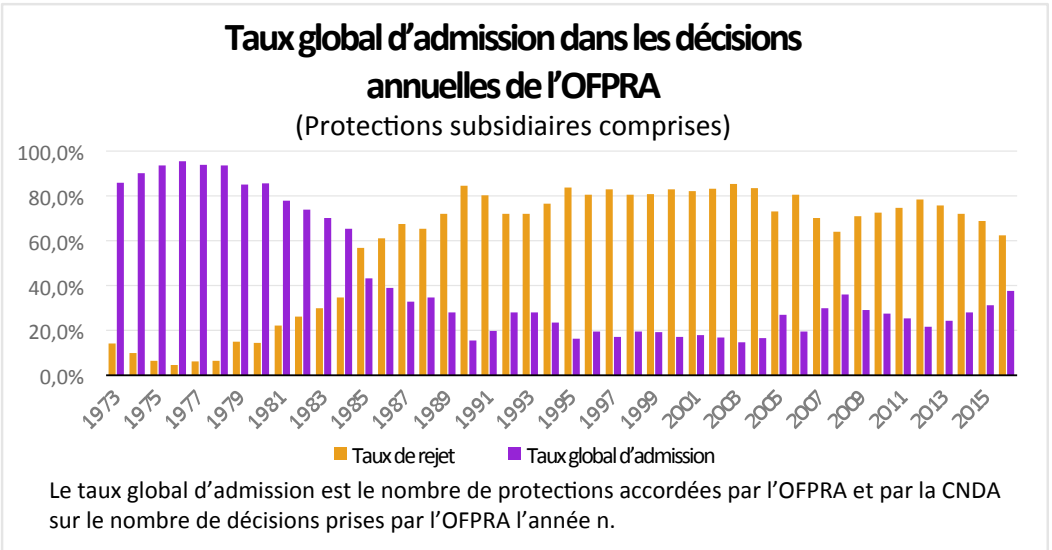
Source Ofpra



Le Bas-Rhin est particulièrement concerné par cet usage : le taux y est de 44,5 % en 2016.

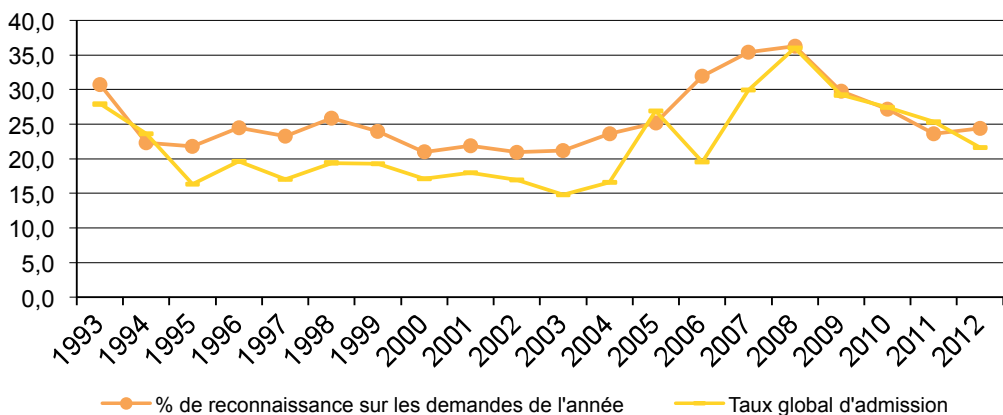


Les chances d'obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire se sont inversées au milieu des années 1980.



Les personnes déboutées pouvaient déposer un réexamen de leur situation si elles apportaient des éléments nouveaux ou une nouvelle demande si, rentrées dans leur pays, elles avaient dû le fuir à nouveau. On constate que depuis 2008, le taux final de reconnaissance, 4 ans après la première demande, n'est pas significativement plus élevé que le taux global d'admission : les nouvelles demandes et réexamens sont peu couronnés de succès...

## Comparaison entre le taux global d'admission et le taux final de reconnaissance des demandes de l'année (PS comprises) *Source Ofpra*

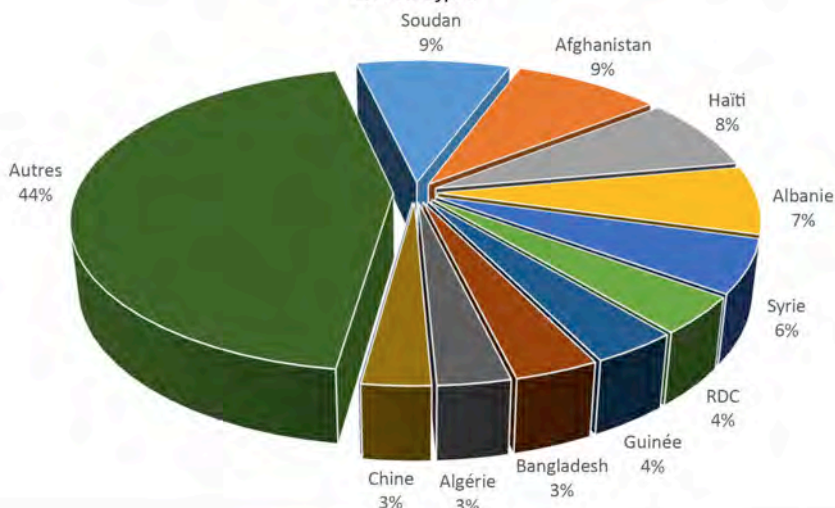


Le taux final de reconnaissance est un bilan établi l'année n+4 sur les demandes déposées l'année n.

L'origine des demandeurs d'asile en France ne reflète que partiellement les guerres qui ravagent les pays d'Afrique et du Moyen-Orient ; d'autres causes principales de l'exil sont liées à des États défectueux.

## Répartition par nationalité des premières demandes en 2016 France entière

*Source Ofpra*

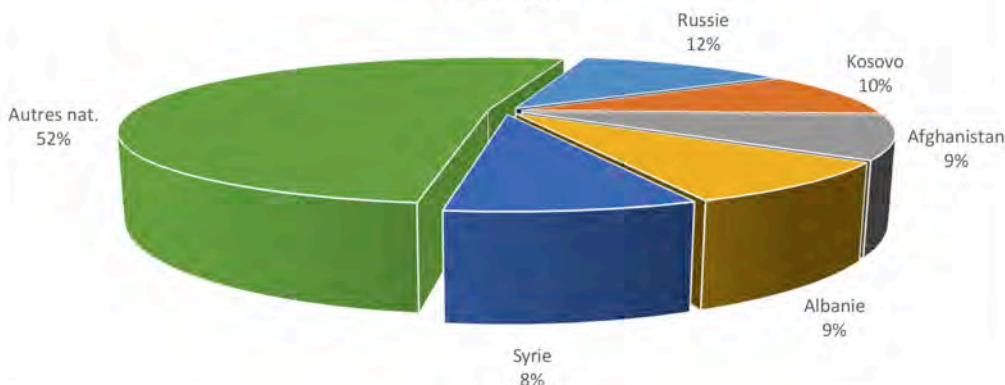




## Répartition par nationalité des premières demandes

2016 - Bas-Rhin

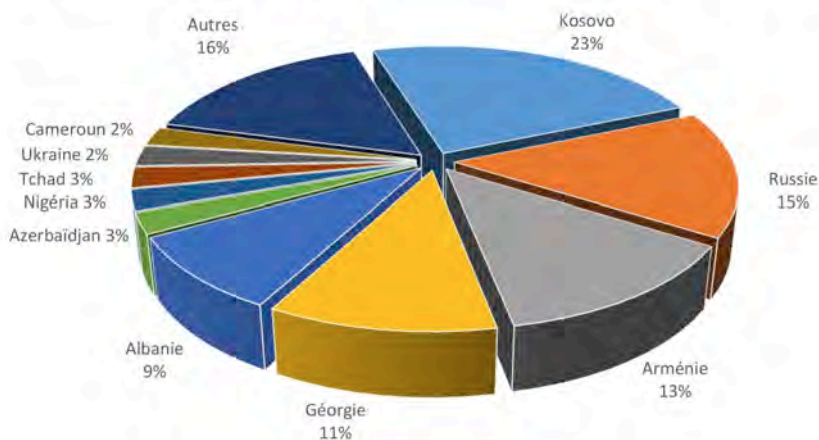
Source Ofpra



Les principales nationalités des demandeurs dans le Bas-Rhin relèvent principalement, à part la Syrie, de pays de l'ancienne zone d'influence soviétique.

A CASAS, en 2016, il n'y a eu que 3 premières demandes et 57 réexamens effectués à destination de l'OFPRA. Les recours ont été très conséquents : leur répartition par nationalité révèle la prépondérance des origines de l'espace ex-soviétique parmi les demandeurs.

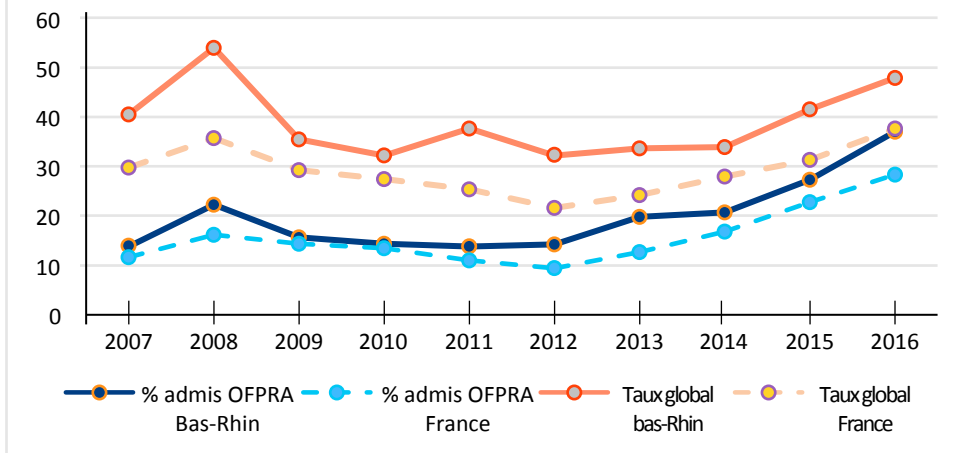
## Répartition des recours par les principales nationalités CASAS 2016





## Taux d'admission comparés Bas-Rhin et France

Source Ofpra

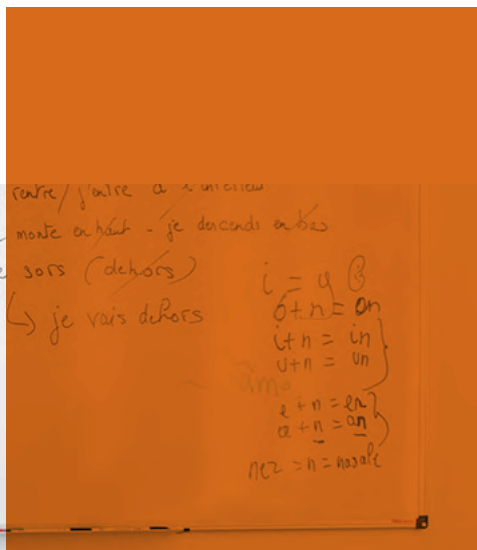


Les taux d'admission par l'OFPRA et par la CNDA sont meilleurs dans le Bas-Rhin que pour la moyenne nationale ; ce n'est pas dû à une surreprésentation de nationalités qui obtiennent facilement une protection, comme les Syriens.

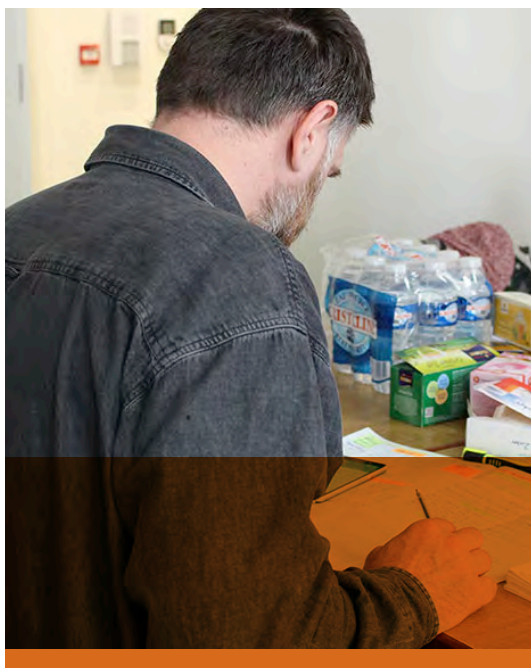
Brigitte Fichet

# Atelier d'écriture...

«Chaque semaine les étudiants du groupe ayant le niveau le plus avancé en français se retrouvent dans le cadre d'un atelier d'écriture. Quelques textes extraits de leurs productions...»



**L**e matin je me lève, je prends ma douche et je m'habille. Après je mange mon petit déjeuner avec ma femme. Je fais des bisous à mon bébé et je sors de la maison vers 9 heures 30. Après je prends le bus et je vais à la station de l'Homme de Fer. Après je prends le tram et je vais au Faubourg National. Je marche jusqu'au cours de français. Comme toujours à la fin du cours, je vais à l'école de mon fils. Je cherche mon fils et ensuite nous rentrons à la maison. Peut-être allons-nous manger ensemble chez nous.



J'ai fait des études pour devenir professeur des écoles de 1997 à 2001 à l'université en Turquie. J'ai travaillé à l'école primaire de 2001 à 2016. Ensuite, je suis venu en France le 6 juillet 2016. Je ne peux pas rentrer en Turquie à cause de tous les problèmes qu'il y a là-bas. Les dictateurs de Turquie ont volé mon amour pour ce pays.

Salim

## Ma petite histoire

Cette histoire a eu lieu à Strasbourg en décembre 2016. Ce jour-là, je faisais un tour avec mes amis, quand nous avons vu un homme sans abri, qui était assis et qui n'avait pas de chaussures. Mon ami lui a demandé : « où sont tes chaussures ? »

L'homme lui a répondu : « je n'ai pas de chaussures. »

Mon ami a sorti ses sandales de son sac. Il a enlevé ses chaussures d'hiver, il a mis ses sandales et il lui a donné ses chaussures.

Et vous, qu'est-ce que vous auriez fait ?

Ahmad

## Bonjour je m'appelle Abdessamed.

J'ai 29 ans et j'aime bien la vie. Je viens d'Algérie où je vivais dans une petite ville qui s'appelle Boufarik, qu'on appelait le petit Paris à l'époque. Quand tu te ballades dans cette ville, tu trouves son âme dans les petites rues, les anciennes maisons... En marchant dans les rues de Schiltigheim, je me suis rappelé ma ville et ses ruelles, parfois même les maisons se ressemblent étrangement.

Abdessamed

L'amour ! Pourquoi me torturez-vous ?

Pourquoi avez-vous ébranlé mon âme ?

Comme ma vie n'est pas douce  
Imaginez donc tel rêve...

Et oubliez-le aussitôt.



## Mes problèmes

Aujourd'hui j'ai parlé avec CHM des problèmes. Cela fait longtemps que je pense à cette question, et je ne sais toujours pas si j'ai des problèmes dans ma vie ou non. Je n'ai pas de papiers. Je me cache de la police. Je ne reçois pas d'argent et je ne suis pas un voleur. Parfois, il arrive que je ne mange qu'une seule fois par jour, ou une fois tous les deux jours. Chez moi, il n'y a qu'un seul problème c'est mon professeur de français, que j'aime beaucoup.

Ahmad

## Poème à CHM

Je suis quelque peu âgé.  
J'ai déjà vu beaucoup de la vie.  
Mes cheveux sont parsemés de blanc.  
Je cultive ma dévotion à Dieu.  
Je vivais dans un monde tranquille,  
Jusqu'à ce que je te rencontre.  
Lumière d'espoir...  
Comme croire en un miracle.  
Comme le papillon de nuit est attiré par la lumière,  
Et qui vole naïvement dans les ténèbres.  
Je cours vers mon destin,  
Ta rencontre.

J'oublie tous ces pas, mes voyages dans ce monde.  
Je suis aussi coupable devant Dieu  
D'avoir oublié tous leurs prénoms.  
Hélas, ces moments de bonheurs sont fugaces.  
Je suis désolé au plus haut point  
Car ce que je croyais ne sont que des histoires que je me raconte.  
Qu'est ce qui fait tourner ma tête  
Que toi et moi ne cheminons pas ensemble  
Quelles autres rencontres je ferai dans ma vie  
Quel autre homme partagera la tienne.

# Une justice en équilibre incertain...

**L**a Cour Nationale du Droit d'Asile, 35 rue Cuvier, 93100 Montreuil sous Bois.

Cinq étudiantes stagiaires chez CASAS, nous voilà enfin devant le grand bâtiment de couleur brique. Au-dessus de son entrée noire vitrée à portes coulissantes, flotte un drapeau aux couleurs de la France. Elle a des airs d'aéroport, avec son passage au détecteur et fouille des sacs avant l'entrée. Les bouteilles d'eau sont confisquées.

Ambiance entre la salle d'attente du médecin et le hall d'aéroport; on croise des gens de toutes les nationalités, ou presque. Assis ou debout ils attendent, impassibles, mais on sent la tension dans les regards. A chaque étage, après les salles d'attente un long couloir avec les salles d'audiences successives. Silence, bruits de conversations discrètes. Certaines portes sont fermées, un « huis clos » en caractère gras faisant obstacle à notre curiosité.

Les audiences sont annoncées devant la porte, nous constatons que les affaires d'un même pays sont souvent regroupées dans une même salle.... Bangladesh, Pakistan, Mali, Serbie, Albanie, Kosovo...

Au hasard, nous entrons dans la première venue. Mali. Un homme persécuté et chassé de chez lui pour une histoire d'amour avec un autre homme.

Suivante : Niger ou Ghana ? Une femme arrêtée, emprisonnée à cause de ses

croyances religieuses. Elle parle beaucoup, et son interprète, beaucoup moins... Son avocat est sympathique certes, mais son discours ne s'appuie sur aucun texte, jurisprudence, rapport international, que sais-je... Les juges n'ont pas tous l'air passionnés.

Après les questions des juges et assesseurs se dévoilent, filtrées, des bribes d'histoires. Arrestations, discriminations. Trajets interminables ou précipités. Des coups, des humiliations, des tortures. Des familles séparées, des histoires d'amour brisées. Des propriétés spoliées, des vies volées. Mais il reste toujours malgré tout, cette petite lueur d'espoir, minuscule mais tenace, de pouvoir un jour retrouver la paix, poser ses bagages et panser ses blessures.

Cet espoir tout simple de pouvoir juste vivre une vie tranquille.

De cette journée sur place il nous reste des impressions diverses: cette avocate complètement passionnée qui a défendu son client, un rom de Serbie, comme une lionne, s'indignant, s'exclamant, citant les textes, mentionnant chaque faiblesse dans les arguments de la partie adverse. D'autres juges de toutes sortes, ennuyés, ou consciencieux, attentifs, impatientes, énervés... Des rapporteurs au travail impressionnant mais à la voix redoutablement soporifique, des rapporteurs faisant juste leur travail, des rapporteurs passionnés, présents, prenant parti dans les débats, alertant les juges

sur les ponts faibles du dossier, soulignant des incohérences, demandant l'huis clos en cours d'audition... Des greffières en escarpins rouges, ou pas, discrètes mais bien présentes pour veiller au bon fonctionnement de la grosse machine en marche.

Au-delà d'un système administratif qui semble basé sur de l'objectif, des règles, des lois et des conventions, nous découvrons une justice d'hommes où les émotions sont tellement importantes. Une justice en équilibre incertain : car qui n'a pas la capacité de s'exprimer, de montrer, d'émouvoir, n'aura pas les mêmes chances de faire reconnaître son histoire, ses souffrances, et ses droits.

Nous découvrons un système tellement

humain qui, à travers ce droit d'asile, ne cesse d'interroger sur les notions de frontières, et d'accueil, débats exacerbés par une actualité martelant des pseudo-besoins de sécurité et d'identité nationale, et où la peur de l'étrange, de l'étranger et du différent vient heurter les représentations de chacun autant que les frontières des états.

Quittant la Cour, et Paris, le lendemain nous revoilà chez CASAS, des questions plein la tête. De retour à l'écriture des recours et tapant le destinataire dans l'entête de nos courriers :

CNDA, 35 rue Cuvier,  
93100 Montreuil sous Bois.

Elle a un peu perdu de son mystère.

Jacinte

# Rassemblés pour se rencontrer...

Cham voulant devenir journaliste, nous lui avons proposé d'écrire un article pour Voix de Traverses concernant le premier repas participatif organisé par CASAS.

Encore un très grand merci à la Paroisse du Temple Neuf qui a mis l'Espace Tauler à notre disposition pour cette soirée, et aux artisans de ce projet, Annie et Raphaël, soutenus par Océane et Marie!

**C**e jeudi 16 mars 2017, il y avait, dans cette petite salle, une soirée de rencontre et de partage pour CASAS. Un repas a été organisé, réunissant salariés, bénévoles, demandeurs d'asile ou personnes extérieures à l'association. Raphaël a accueilli les participants avec un petit discours de bienvenue dans lequel il a présenté le projet de ces repas solidaires. Autour des tables, bien dressées, comme au restaurant, les discussions étaient animées ! Océane et Marie, étudiantes travaillant sur un projet de communication pour CASAS, avaient été sollicitées pour

l'occasion afin de servir le repas, composé de plusieurs délicieuses tartes maison aux légumes, épices et fromage accompagnées de salade, suivies de différents gâteaux et de corbeilles de fruits variés.

A cette soirée, j'ai pu rencontrer plusieurs personnes accueillies par CASAS :

-Dorna et Jalil, un couple iranien présent depuis août 2016.

- Isa, un écrivain tchéchène parti pour avoir écrit la vérité sur les systèmes du pays.

-Jamal, arrivé du Kosovo en 2015



Ces différentes personnes reçoivent des cours de français grâce à différents professeurs : Eliane, Pierre ou Marie-Eve. Je peux vous dire qu'ils apprennent vite !

Charles, chef du Cercle de silence, a également honoré de sa présence cette soirée. Le Cercle de Silence est une manifestation silencieuse qui se tient tous les 30 de chaque mois sur la Place Kléber pour les droits des étrangers. Cette manifestation est un moyen de faire passer un message pour les réfugiés. Active depuis 9 ans, elle perd peu à peu de l'importance, et il devient compliqué de faire le Cercle de silence.

Je terminerai ce « tour de salle » par ma table, où étaient assis Lionel, ancien

vice-président et accompagnateur aux dossiers, Aynur, stagiaire, et sa sœur Sevda et enfin Pascale Guarino, directrice de l'association. Aynur, comme moi, est en classe de troisième et a décidé de faire son stage obligatoire à l'association. Elle a pu jouer un rôle d'interprète grâce à ses connaissances en différentes langues, dont le russe. Cela ne lui a pas suffi puisque pendant les vacances d'hiver qui ont suivi, elle est revenue participer à l'accueil en tant que bénévole cette fois !

Cette soirée a permis de récolter des fonds pour CASAS, de faire de belles rencontres et de partager un bon repas tous ensemble.

Cham Guarino

Un repas a été organisé, réunissant salariés, bénévoles, demandeurs d'asile ou personnes extérieures à l'association.



# Vous pouvez nous aider :

## Donnez un peu de votre temps !

Plus de 200 bénévoles interviennent de façon ponctuelle ou régulière à Casas.

Que vous disposiez de quelques heures ou de quelques jours par mois, votre concours nous est précieux.

En 2017 nous recherchons des volontaires pour :

- constituer une équipe de cuisine pour l'organisation d'un repas-rencontre mensuel,
- effectuer de petites tâches administratives (papier et informatique),
- participer à la tenue du site internet (WordPress),
- contribuer à la mise en page de tracts et brochures d'information.

## Chers amis...

**N**ous cherchons à réduire le montant de la facture des envois postaux en privilégiant les envois par courriel, chaque fois que cela s'avère possible.

Si vous ne nous avez pas encore fait part de votre adresse email, si vous en avez une, ayez la gentillesse de nous la communiquer. **Merci.**

## Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- La ville de Strasbourg
- Eurodistrict Fonds de soutien aux Réfugiés
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim, Wasselonne,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Entraide et Solidarité Protestantes

## Soutenir CASAS par un don

Le financement des actions de CASAS reste fragile : les dons qui nous parviennent nous sont précieux pour la poursuite de nos projets actuels. **Un très grand merci pour votre solidarité !**

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site [www.casas.fr](http://www.casas.fr), ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

### à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654  
BIC PSSTFRPPSTR

### au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542  
BIC : CMCIFR2A

Les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts (75% du montant de vos dons dans la limite légale de 529 euros (la réduction maximale s'élevant alors à 397 euros), 66% au-delà). Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

# CASAS

Maison protestante de la solidarité  
2, rue Brulée 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

[contact@casas.fr](mailto:contact@casas.fr)  
[casastrasbourg@wanadoo.fr](mailto:casastrasbourg@wanadoo.fr)  
[www.casas.fr](http://www.casas.fr)

- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Communauté Emmaüs de Strasbourg
- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontière
- Fondation de France
- Fondation ACAT
- Fonds Transmission et Fraternité
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative



# 28 février 2007

**Il y a dix ans était assassiné au Sri Lanka Elanchelvan Rajendram, expulsé de France dix-huit mois auparavant, après le rejet de sa demande d'asile.**

Arrivé en France le 14 juin 2002 pour demander l'asile, Elanchelvan RAJENDRAM a été débouté de ses demandes successives de protection, en dépit des traces de tortures marquant son corps, en dépit aussi des preuves relatives à la disparition de ses frères et à sa propre détention. Elanchelvan est rentré au Sri-Lanka le 30 août 2005 suite à un Arrêté de Reconduite à la Frontière.

A son arrivée à Colombo, il a été détenu et interrogé par les autorités du Sri-Lanka durant six heures. Il a été relâché grâce à un versement d'argent remis par son oncle. Il a retrouvé ses parents et décidé de reprendre le cours de ses études universitaires.

Le 25 octobre 2006, il a épousé une institutrice du village de Chavakathachcheri. Ils ont vécu ensemble dans le même village. Ils ont eu une petite fille prénommée Khotai.

Le 28 février 2007, à l'aube, Elanchelvan, vêtu d'un simple tissu, sortait des toilettes de sa cour. En chemin pour rentrer dans sa maison, il a été abattu par des militaires. 16 balles ont été retrouvées sur les lieux : cinq d'entre elles étaient logées dans son corps (deux dans une jambe et trois dans la poitrine). Une sixième balle tirée dans son dos l'a traversé de part en part et a perforé son cœur et ses poumons. Elanchelvan a eu le temps d'appeler au secours. Sa femme a accouru, a posé sa tête sur ses genoux. Il a hoqueté deux fois et il a expiré. Autour, se tenaient six militaires qui ont déclaré sarcastiquement que ce n'étaient pas eux qui venaient de le tuer (ils n'avaient pas eu le temps de déposer une arme auprès de lui selon le procédé habituel leur permettant de déclarer qu'il s'agirait d'un combattant du LTTE). La police est arrivée sur les lieux et le corps a été transporté à l'hôpital. Quand ses parents ont demandé la restitution du corps, ils n'ont pu l'obtenir qu'après avoir signé un document attestant que leur fils était un combattant du LTTE. Ils l'ont signé. Ils n'avaient plus rien à perdre : avec Elanchelvan, ils venaient de perdre leur troisième et dernier fils.

**« Cher fils Selvan, tu ne dois à aucun prix rentrer au pays. On a déjà perdu ton grand frère et ton petit frère. Toi seul nous reste et on ne veut pas te perdre. Si cela arrivait, toute la famille sombrerait dans la maladie et la dépression. Restes là où tu te trouves en sécurité. »\***

\* Extrait d'une lettre de son père écrite en juin 2003 et « rédigée en termes convenus » selon les termes de la dernière décision de la Commission des Recours des Réfugiés.

## Nous n'oublions pas !